

RASSIF
PROTECTION TRANSREGIONALE ET TRANSNATIONALE DES ENFANTS MAROCAINS EN
PROCESSUS MIGRATOIRE AU MAROC

**Analyse transrégionale des facteurs de mobilité et situation
de risque des enfants marocains en processus migratoire**

SYNTHESE REGIONALE

ANALYSE TRANSREGIONALE DES FACTEURS DE MOBILITE ET SITUATION DE RISQUE DES MINEURS EN MOBILITE AU NIVEAU DU MAROC

SYNTHESE REGIONALE

Janvier 2025

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DE L'ETUDE	6
PRESENTATION GENERALE.....	9
Introduction.....	10
Objectif de l'étude	12
Méthodologie adoptée	13
Revue documentaire	19
Méthodologie	20
Méthode de collecte de données	21
Instrumentation.....	22
Population étudiée.....	23
Sites d'enquête	24
Synthèse régionale	26
Caractéristiques socio-démographiques des enfants enquêtés.....	27
Facteurs de départ en mobilité	28
Itinéraires de mobilité interne.....	28
Risques et violences subies en processus de mobilité.....	29
Accès à l'éducation formelle et/ou non formelle.....	30
Accès aux établissements de soins de santé primaire.....	31



CONTEXTE DE L'ETUDE

CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis que le Maroc a ratifié la convention internationale des droits de l'enfant et l'a entériné au niveau national, il a consacré tous ses efforts pour l'application et la promotion des droits de l'enfant tout d'abord par l'harmonisation de ses lois en s'alignant sur les standards internationaux en matière de protection de l'enfance et en promouvant des politiques publiques en la matière, en témoigne la volonté royale d'insuffler une nouvelle dynamique dans le processus de la consolidation du système national de protection juridique de l'enfance. Bon nombre ont été les stratégies et programmes de protection des droits des enfants au Maroc ; allant du Plan d'Action Nationale de l'Enfance (PANE) en 2005 jusqu'à la mise en place de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc (PPIPEM) en 2015, qui préconise entre autres dans son 2ème objectif stratégique la mise en place des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance (DTIPE). La Politique Publique Intégrée de la Protection de l'Enfance, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle constitution du Royaume du Maroc de 2011, décline les orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans le domaine de la promotion de la situation de l'enfance, et traduit les objectifs du programme gouvernemental 2012-2016 en matière de la promotion de la situation de l'enfance. Parmi les problématiques émergentes qui affectent le contexte national dans lequel les enfants se développent, on trouve la migration. Il existe dans le pays

différents mouvements migratoires qui configurent des situations d'émigration, de transit, de destination et de retour. La situation de non-protection des enfants migrants non accompagnés au Maroc est de plus en plus préoccupante pour les pouvoirs publics. Au Maroc, les enfants migrants présentent des profils très variés et des situations spécifiques, fortement conditionnées par leur situation familiale, leur âge et leur sexe. Leur condition migratoire, et surtout le regard qu'ils portent sur le Maroc, en tant que pays de transit, influencent les possibilités d'intervention. L'accès des enfants migrants aux droits est fortement impacté par les limites affectant les systèmes éducatifs, sanitaire et de protection, ainsi que les limites des programmes de participation des enfants. À cela, s'ajoutent des difficultés liées aux différences linguistiques et culturelles de ces enfants, sans compter leur statut légal et leur situation de mobilité et de transit. Si le Maroc a fait des progrès notables au niveau du cadre institutionnel pour ce qui est de l'accès des migrants aux droits, les actions spécifiques pour les enfants restent limitées et n'ont pas pu échapper aux répercussions de l'approche sécuritaire de certains aspects de la politique migratoire. Ainsi, le statut de migrant continue à prévaloir sur celui de l'enfant. Dans ce sens, Le projet Rassif se penche vers cette catégorie de population et vise à contribuer à la garantie des droits des enfants en processus migratoire, marocains et étrangers tout en répondant aux défis que suscite leur mobilité transrégionale et propose une stratégie qui permettra d'activer les DTIPE à travers la synergie des acteurs pour répondre aux besoins d'urgence et améliorer les réponses collectives des acteurs de la société civile et institutionnels pour la protection des droits des enfants en processus migratoire au Maroc. Pour ce faire, le projet s'articule en trois produits. Le premier, permet l'amélioration des compétences d'intervention et les capacités de

synergie des associations qui interviennent auprès des enfants en situation de vulnérabilité et notamment en processus migratoire au Maroc. Le second, facilite la mobilisation des acteurs de la société civile et institutionnels pour la promotion et la défense des droits des enfants en processus migratoire. Et le troisième, quant à lui, garantit la mise en place d'un dispositif de détection précoce et signalement des mineurs en processus migratoire aux acteurs concernés par le dispositif territorial de la ville de Tanger permettant une prise en charge appropriée de prévention et protection des situations à risque. Dans ce cadre, se déploie l'analyse transrégionale des facteurs de mobilité et situation de risque (ENF en PM) au niveau de quatre sites Nador, Bni Ansar, Tanger et Fnideq qui vise à comprendre les facteurs de mobilité et à analyser les situations de risques liées aux violations des droits et aux violences subies et vécues par les enfants, les filles mineurs-es marocains et étrangers en processus migratoire et en situation de mobilité au Maroc, pour contribuer à la protection de leurs droits.

L'étude prévoit des échanges avec les enfants et les mineurs-es bénéficiaires directes de RASSIF, les partenaires et les ressources attachés au programme et Les acteurs clés. A travers des rencontres d'échange, des réunions ou durant la mission sur le terrain. Les sujets de l'enquête et axes d'intervention : sont relatives aux causes, risques et effets des violences et violations des droits liées à la situation des enfants et mineurs-es en processus migratoire et en mobilité :

- Les violences interpersonnelles communautaires ; les actes commis par les membres de familles, les proches, les amis,

l'environnement de la victime, la stigmatisation et l'auto-stigmatisation ;

- Violences psychosociales liés au contexte socio-culturel de chaque territoire ;
- Violences institutionnelles et politiques liés à l'accès des enfants et mineurs aux administrations et institutions publiques nécessaires et aux politiques de protection de l'enfance (DTIPE) au Maroc et plan et lois relatives à la migration non sûre ;

Les résultats de cette étude permettront d'alimenter les réflexions du comité RASSIF et de construire un plaidoyer collectif, dont les axes et les messages porteront des informations légitimées académiquement. Les résultats seront cités dans le document plaidoyer et présentés lors d'une des journées de mobilisation et de plaidoyer prévues (A2.9).



PRESENTATION GENERALE

Introduction

Les enfants porteurs de projet migratoire et en situation à risque représentent une réalité préoccupante dans de nombreuses régions du Monde, et le Maroc à son tour, n'échappe pas à cette réalité. De par sa situation géographique et son positionnement géostratégique, le Maroc connaît une forte mobilité interne en provenance de grandes métropoles et à destination des villes frontalières telles que Nador, Tanger et M'dik Fnideq. Ces villes constituent des points clés de passage pour ces enfants mineurs garçons et filles souvent en quête de meilleures conditions de vie. Certes, la vie dans la rue, dans ces villes, leur expose à des risques accrus de vulnérabilité, de violence et des difficultés d'accessibilité aux services sociaux de base. La protection des droits des enfants porteurs de projet migratoire soit en situation de rue soit en situation difficile contre toute forme de violence faite aux enfants et filles mineures est essentielle voire primordiale pour garantir leur sécurité et leur bien-être. Et c'est dans ce contexte que s'est penché le projet Rassif, contribuant ainsi à la garantie des droits des enfants en processus migratoire en répondant aux défis que suscite leur mobilité transrégionale et spécifiquement d'améliorer les réponses collectives portées par des acteurs associatifs et institutionnels

impliqués dans la protection des enfants au Maroc. Comprendre les facteurs de risque est fondamental voir primordial pour la protection des droits de ces enfants mineurs. La question de protection est reliée aux risques et aux difficultés d'accès aux services sociaux de base. Et c'est dans ce contexte, que nous questionnons les facteurs de risque dont sont confrontés les enfants mineurs en processus migratoire et en situation à risque. Dans ce sens, le projet Rassif Cofinancé par l'UE, contribue dans le cadre de la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance (PPIPEM) en renforçant le système des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection des Enfants (DTIPE) à travers la synergie des acteurs pour répondre aux besoins d'urgence de protection des enfants en processus migratoire et en situation à risque. Ainsi, l'association Casal dels infants intervient en partenariat avec l'association Aiceed et en coopération avec le centre marocain de recherche et études en sciences sociales au niveau de quatre sites à savoir ; Tanger, Fnideq, Nador et Bni-Ansar. Cette coopération s'incarne notamment dans l'élaboration d'une analyse transrégionales TTA- Oriental des facteurs de mobilité liées aux violences faites aux enfants, mineurs-es et aux filles en processus migratoire. L'élaboration de l'analyse transrégionale complètera le processus de l'annuaire mené par le centre marocain de recherche et études en sciences sociales en fin 2023 en collaboration avec Casal dels infants afin de comprendre les

risques auxquels font face les enfants lors de leur mobilité. Les deux études sur l'annuaire et l'analyse transrégionale des enfants en processus migratoire et en situation à risque appuyées par l'Union européenne s'inscrivent dans le cadre de déploiement et d'activation de dispositifs territoriaux intégrés de protection des enfants (DTIPE) au niveau des provinces pilotes. Les résultats de cette étude permettront d'alimenter les réflexions du comité Rassif et de construire un plaidoyer collectif, dont les axes et les messages porteront des informations légitimées académiquement et partagés publiquement lors des journées d'études.

Objectif de l'étude

Cette étude a pour objectif de fournir une analyse exploratoire du phénomène de mobilité interne des enfants et des mineures filles en processus migratoire et en situation à risque. Elle vise à identifier et analyser les causes principales qui poussent ces enfants à quitter leur domicile. Parmi ces causes, on retrouve souvent des facteurs tels que la pauvreté, les conflits familiaux, la recherche de meilleures opportunités économiques ou éducatives, et la pression sociale. En plus d'examiner les raisons du départ, l'étude se penchera également sur les risques de violence et d'exploitation auxquels ces enfants sont exposés au cours de leur mobilité. Ces risques peuvent inclure des violences physiques, psychologiques et sexuelles, ainsi que des formes diverses d'exploitation, comme le travail forcé ou la traite des êtres humains. L'objectif est de comprendre les conditions difficiles et dangereuses auxquelles ces enfants sont confrontés et de documenter les conséquences actuelles de ces expériences sur leur bien-être et leur développement. Un intérêt particulier sera porté à la situation des filles dans le processus de mobilité, et notamment à celles qui vivent dans la rue et sont victimes de violences. L'étude mettra en lumière les spécificités de leur expérience et les vulnérabilités particulières auxquelles elles sont exposées. En se basant sur les valeurs du respect des droits humains, du vivre-ensemble, de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, garçons et filles

mineures, cette étude cherchera à proposer des solutions concrètes et efficaces pour protéger ces jeunes et promouvoir leur inclusion et leur bien-être. Une meilleure compréhension de ces facteurs de risque permettrait d'émettre des recommandations concrètes pour alimenter les réflexions du comité Rassif. Ce comité pourra ainsi élaborer des stratégies et des politiques plus adaptées pour protéger ces enfants et améliorer leur situation. En parallèle, l'étude contribuera à la construction d'un plaidoyer collectif, dont les axes et les messages seront fondés sur des informations légitimées académiquement. Ce plaidoyer visera à sensibiliser les décideurs politiques, les organisations non gouvernementales et la société civile sur les défis rencontrés par ces enfants et sur les mesures nécessaires pour les soutenir.

Méthodologie adoptée

Une méthodologie rigoureuse de collecte de données a été adoptée basée qui consiste à faire le point sur les enfants mineurs en processus migratoire et en situation à risque par une revue documentaire. Cette recension des écrits nous permet de mieux cerner le problème étudié et de présenter un terreau favorable à l'étude. Quant à elle, la revue de littérature, est suivie de la méthode qualitative avec double instrumentation de collecte de données. La première est basée sur une série d'entretiens individuels semi-dirigés menés auprès des acteurs associatifs et institutionnels travaillant de près avec les enfants en processus migratoire et en situation à risque afin de connaître les problèmes qu'elles prennent en charge et d'obtenir le partage des données dont elles disposent. La seconde est basée sur une série de focus groups conduits auprès des enfants eux-mêmes. Pour mener cette étude, nous avons décidé d'entrer en contact avec les enfants mineurs par la médiation des associations de protection des enfants qui offrent des services d'hébergement et de pris en charge. Le choix des mineurs recrutés pour l'enquête a été orienté par les personnels associatifs assurant l'interface avec le chercheur. Une grille d'entretien a été conçue pour mener les entretiens approfondis à la fois avec les représentants des services déconcentrés et les acteurs associatifs impliqués dans la protection des enfants et mineurs au niveau des sites d'enquêtes afin de recueillir les

données sur ces enfants. Et un guide d'entretien a été élaboré pour appréhender les perceptions et attitudes des enfants mineurs objet de notre étude.

En somme, la méthodologie de l'étude des enfants mineurs en processus migratoire et en situation à risque englobe six outils :

1. Revue documentaire ;
2. Méthodologie adoptée pour les enfants ;
3. Méthode de collecte de données ;
4. Instrumentation ;
5. Population ;
6. Sites d'enquête ;

Revue documentaire

Les rapports, études et articles scientifiques consultés dans le cadre de notre étude sur l'analyse transrégionale des facteurs de mobilité et situation de risque au Maroc ont guidé notre revue documentaire qui consiste à poser le cadre adéquat de l'étude. Il serait judicieux et prédominant de s'entendre sur les concepts qui constituent l'ossature de notre étude.

Enfant en situation difficile

Est considéré comme enfant en situation difficile tout mineur n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans dont la sécurité corporelle, mentale, psychologique ou morale ou son éducation est en danger à cause de sa fréquentation de personnes délinquantes ou connues pour leur mauvaise réputation ou ayant des antécédents judiciaires ; lorsqu'il se rebelle contre l'autorité de ses parents, la personne ayant sa garde, son tuteur, son tuteur datif, la personne qui le prend en charge, la personne ou l'établissement à qui il a été confié ; lorsqu'il s'habitue à fuir de l'établissement où il suit ses études ou sa formation ; lorsqu'il quitte son domicile ou lorsqu'il ne dispose pas d'un lieu adéquat où s'installer¹. Pour qu'un enfant soit considéré comme étant en situation difficile, il doit d'abord remplir une condition préalable essentielle. Cette condition implique que la sécurité de l'enfant qu'elle soit corporelle, mentale, psychologique

en danger, cela constitue également une situation difficile. Il est crucial que cette situation provienne de causes spécifiques. Ces causes ne sont pas laissées à l'interprétation arbitraire, mais sont clairement énumérées par la loi. Cela signifie que pour qu'un enfant soit officiellement reconnu comme étant en situation difficile, il doit être possible de relier son état à des facteurs précis définis par le cadre légal. En somme, la reconnaissance d'un enfant en situation difficile repose sur deux piliers : la mise en danger de sa sécurité ou de son éducation, et l'identification de causes spécifiques prévues par la loi

Enfant en mobilité

La définition que l'on donne à l'enfant en mobilité est importante et doit être précise et concise, car son statut en découle ainsi que la manière dont sa situation sera traitée par les acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la protection de l'enfance. Pour comprendre le concept de mobilité des enfants mineurs marocains, il est nécessaire de le référer au concept principal celui de circulation migratoire² qui suggère l'idée du mouvement, renvoie à une manière de dire la mobilité en la faisant³. Nous nous sommes penchés vers le concept de circulation migratoire pour définir et clarifier ce qui est mobilité. Dans le cadre de l'étude que nous menons auprès des enfants mineurs, nous nous basons sur la définition opérationnelle de mobilité et plus pratiquement la mobilité interne. Est considéré comme enfant en

¹ Article 513 du nouveau code de procédure pénale

² La circulation migratoire marocaine: un pont entre deux rives. Charef, M 1999

³ La circulation migratoire marocaine: un pont entre deux rives. Charef, M 1999, pp.21

mobilité interne tout mineur n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans en situation de déplacement intra-régionale ayant quitté son foyer et à la recherche de situation améliorée. Lorsqu'elle implique les enfants, la mobilité rime généralement avec un risque de vulnérabilité et un besoin de protection. Il a notamment été reconnu que « *souvent les enfants migrants souffrent de sévices, ce qui comprend l'isolement, violence, conditions de travail misérables, défaut de paiement de salaires et la menace d'être dénoncés aux autorités* ⁴».

Politique publique intégrée de protection de l'enfance

Dans le cadre de ces missions constitutionnelles, pour assurer de façon concertée, intégrée et pérenne cette protection aux enfants et aider les enfants en danger ainsi que leur famille, le Gouvernement a élaboré la Politique publique intégrée de la protection de l'enfance au Maroc (PPIPEM) étalée entre 2015 et 2025⁵. Lancée en mars 2013 vise à mettre en œuvre les dispositions de la constitution de 2011 et à concrétiser les orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste en matière de promotion des droits de l'enfant. Ce projet a été développé en concertation avec de nombreux acteurs nationaux et internationaux et correspond aux objectifs du programme gouvernemental et aux recommandations du Plan d'Action National de Protection de l'Enfance (PANE) entre 2006 et 2015. La PPIPEM vise à établir un cadre unifié et cohérent afin

d'intégrer la protection de l'enfance dans les politiques publiques et les programmes sectoriels en garantissant une protection efficace contre l'abus, l'exploitation, la violence et la négligence. Depuis la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) en 1993, le Maroc a démontré un engagement politique continu pour la réalisation des droits de l'enfant, concrétisé par le PANE. Ce plan élaboré avec une démarche participative visait à promouvoir les droits des enfants. Cependant, l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2011 a montré que l'objectif relatif à la protection des enfants n'avait pas encore été atteint, mettant en évidence un écart entre les ambitions, les moyens alloués et les résultats obtenus. Cette analyse a mis en évidence la nécessité de renforcer les acquis, de surmonter les obstacles et de relever les défis pour améliorer la protection de l'enfance⁶.

Signée le 8 mars 2020 sous l'égide de SAR la Princesse Lalla Meryem, la déclaration de Marrakech 2020 marque un engagement national pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Elle prévoit l'élaboration de protocoles territoriaux pour une prise en charge coordonnée, intégrée et rapide des victimes, en s'appuyant sur les cellules judiciaires, les comités régionaux et locaux, et les services sociaux et de santé.

Il permet une coordination multisectorielle entre les tribunaux, les ministères (Santé, Solidarité, Justice), les collectivités territoriales et les associations ;

Il favorise une prise en charge holistique : écoute, orientation, accompagnement juridique, médical et psychologique ;

⁴ https://www.ilo.org/ipsec/areas/Migration_and_CL/lang--fr/index.htm

⁵ Circulaire du Chef du gouvernement n° 11/2019 en date du 26 juillet 2019

⁶ MSISF 2015

Il intègre les espaces multifonctionnels pour les femmes victimes de violences ;

Il est également pertinent pour les migrants étrangers, via l'articulation avec la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), qui vise leur intégration et protection ;

Le Protocole territorial pour la protection de l'enfance, lancé en mai 2024, vise à renforcer la coordination entre les comités provinciaux, les tribunaux, et les acteurs associatifs.

Il s'inscrit dans la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance (PPIPEM), avec des plans d'action provinciaux élaborés par les CAPE.

Le processus d'élaboration de la PPIPEM a été participatif et mobilisateur, impliquant des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, publics et privés. Il a débuté par la mobilisation des départements gouvernementaux et la mise en place de points focaux. Un cadre conceptuel commun a été adopté lors d'un atelier rassemblant l'ensemble des parties prenantes. Des consultations à l'échelle nationale, menées à la fois au niveau central et au niveau territorial, ont permis l'établissement d'un diagnostic commun et de proposer des mesures pour améliorer la situation. Des ateliers interactifs ont ensuite établi les priorités stratégiques. Parallèlement, une consultation nationale des enfants, réalisée via des focus groups et en ligne, a permis de recueillir leurs opinions et aspirations. En janvier 2014, le projet initial de la politique a été discuté lors des Assises Nationales d'avril 2014 renforçant l'engagement des acteurs pour sa mise en œuvre. La circulaire du Chef du gouvernement n° 11/2019 en date du 26 juillet 2019, portant sur

la territorialisation de la PPIPEM, fixe les missions et composantes des DTIPE, les rôles des départements gouvernementaux concernés et les mécanismes d'accompagnement à leur création. Ainsi, il exhorte le lancement des DTIPE dans des provinces pilotes en vue de leur généralisation dans toutes les provinces. Cette circulaire pose alors les bases solides et pérennes du DTIPE, en édictant l'architecture générale qui repose sur deux grands principes opérationnels de la PPIPEM.

Dispositif territorial intégré de protection de l'enfance

La mise en place des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE), un des cinq objectifs visés par la (PPIPEM), se déroule dans le cadre de la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la territorialisation de la PPIPEM, publiée en juillet 2019. Cette circulaire prévoit de charger les Comités Provinciaux de Protection de l'Enfance (CPPE) de l'élaboration des plans d'actions provinciaux de protection de l'enfance en vue d'améliorer les services de prévention et de protection de proximité adaptés aux besoins des enfants tout en veillant sur la complémentarité des politiques et des stratégies dans le domaine de l'enfance, ainsi que le renforcement de la coopération et le partenariat avec tous les acteurs locaux⁷.

Le DTIPE comprend quatre volets principaux : la détection, la prise en charge et le suivi des enfants victimes, ainsi que la prévention. Pour la détection et la prise en charge, des mécanismes de signalement, un numéro vert, des équipes mobiles et des cellules d'écoute sont mis en

⁷ Circulaire du Chef du gouvernement n° 11/2019 en date du 26 juillet 2019

place. Une assistance immédiate est fournie en cas d'urgence médicale ou sociale, suivie d'un diagnostic initial comprenant des évaluations médicales, médico-légales et psychologiques. Les enfants bénéficient ensuite d'un accompagnement complet, incluant des services médicaux, psychologiques, judiciaires et sociaux, et leur réinsertion est facilitée. Le volet préventif vise à réduire le risque de maltraitance en mettant en place des mécanismes de détection précoce et en garantissant l'accès aux services sociaux de base pour les enfants et les familles vulnérables. Des programmes de soutien financier et des initiatives pour renforcer l'éducation et l'insertion professionnelle sont également développés. Ce dispositif nécessite une coordination entre les acteurs territoriaux et une intégration dans les plans d'action sectoriels des ministères, soutenue par des partenariats avec le secteur privé et les ONG.

Méthodologie

Notre étude repose sur méthode qualitative dans le sens où l'instrumentation est conçue de manière à recueillir des données qualitatives. Nous avons recouru à l'entretien individuel semi-dirigé. Dans ce sens, une grille d'entretien, composé de dix thèmes, a été utilisée pour collecter les données qualitatives. Les thèmes abordés incluent les causes principales de départ des mineurs, la représentation sociale de la rue, les conditions d'existence, les facteurs de risques et accès aux services sociaux de base. Pour mener cette étude, nous avons décidé d'entrer en contact avec les enfants mineurs par la médiation des associations de protection des mineurs qui offrent des services d'hébergement et de pris en charge. Le choix des enfants mineurs recrutés pour l'entretien collectif a été orienté par les personnels institutionnels assurant l'interface avec les chercheurs. Tenant compte de la situation des enfants mineurs, des grilles d'entretiens spécifiques ont été adoptées, en utilisant un langage adapté le dialecte et l'équipe enquêtrice a privilégié l'utilisation d'outils permettant aux enfants de s'exprimer plus facilement et librement. La diversité des points de vue qui est alors recherchée pour dégager une vision plus riche sur la mobilité interne des enfants mineurs. Et une triangulation des outils de collecte de données qui renvoie de faire usage de plus qu'un seul outil de recueil des informations.

L'approche d'intervention adoptée dans le cadre de notre étude s'est initialement centrée sur une région pilote de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (TTA). Cette région a servi pour tester les outils d'investigation de terrain et fixer le processus de collecte de données pour les autres territoires. Les enseignements tirés de cette phase pilote ont permis de généraliser progressivement l'approche à d'autres régions du Royaume, en adaptant les outils et les méthodes aux spécificités locales.

Méthode de collecte de données

L'enquête terrain a fait appel à une approche de collecte de données qualitative ayant pour objectif principalement de recueillir des données sur les attitudes et les perceptions autour des enfants mineurs en processus migratoire et en situation à risque et sur les risques auxquels font face pendant leur mobilité interne. Une étape pilote a été menée en amont avec les représentants de deux associations impliquées directement dans la protection des enfants mineurs en processus migratoire et en situation à risque afin d'informer la construction des outils de collecte et d'affiner les choix méthodologiques. Elle a consisté en deux entretiens conduits par le consultant auprès des responsables des deux associations RDR-Nador et AICEED-Tanger. Pour notre étude, afin de saisir la complexité de l'objet étudié à savoir ; la mobilité des enfants mineurs et facteurs de risque auxquels font face dans la rue, nous avons recouru à deux types de triangulation ; une triangulation des sources où les données ont été recueillies auprès de plusieurs sources différentes. La diversité des

points de vue qui est alors recherchée pour dégager une vision plus riche sur la mobilité interne des enfants mineurs. Et une triangulation des outils de collecte de données qui renvoie de faire usage de plus qu'un seul outil de recueil des informations.

Instrumentation

Nous avons recouru, lors de collecte de données, à une triangulation des outils de cueillette de données dans une perspective de complémentarité et de validation des résultats. Les outils de collecte de données combinés sont l'entretien individuel semi-dirigé associé au focus groups. En ce qui concerne les entretiens individuels semi-dirigés, dans ce sens, nous avons recouru à une grille d'entretien, composée de cinq thèmes pour collecter les données qualitatives. Les thèmes abordés incluent les caractéristiques des enfants et mineurs-es en processus migratoire en de situation risques et de vulnérabilité selon l'association, les liens entre l'institution et les enfants et mineurs-es, les risques auxquels font face, les types de violences subis pendant le parcours de mobilité et les opportunités offertes par les institutions. Partant du principe de triangulation des sources de données, nous avons réalisé les entretiens approfondis avec deux acteurs : les associations engagées dans la protection des enfants mineurs et les services déconcentrés au niveau des villes sites d'enquête. Les focus groups, quant à eux, ont été conduits auprès des enfants mineurs. Le guide d'entretien contenait sept thèmes principaux : les causes principales de départ, la représentation sociale de la rue, les

activités quotidiennes, la mobilité transrégionale, les facteurs de risques et l'accès aux services sociaux de base. Le recrutement des enfants aux focus groups été confié aux professionnels des associations cibles de notre enquête selon le cadrage méthodologique adopté dans notre étude.

Population étudiée

Notre étude se concentre sur trois profils de personnes regroupés comme suit :

Représentants des associations et professionnels

- Présidents des associations et/ou représentants ;
- Assistants sociaux ;
- Educateurs de rue ;
- Educateurs sociaux ;
- Directeurs des centres de protection de l'enfance ;

Responsables des services déconcentrés

Responsables des Centres d'Accompagnement et de Protection de l'Enfance (CAPE) ;

- Responsables de l'entraide nationale au niveau provincial ;
- Responsables cellules locales et régionales de prise en charge de femmes et enfants victimes de violences au niveau des tribunaux 1^{er} instance et cour d'appel ;
- Responsables des cellules de prise en charge de femmes et enfants victimes de violence au sein des délégations de la santé et

de la protection sociale et dans les hôpitaux concernés par l'intervention Rassif ;

- Responsables des cellules d'écoute au sein des établissements scolaires, ou dans les directions provinciales du Ministère de l'éducation, du préscolaire et des sports;

Enfants mineurs entre 12 et 17 ans

- Pré-adolescents (13-14 ans) : Ce groupe comprend les enfants dont l'âge varie entre 13 et 14 ans. Ces jeunes sont à une étape charnière de leur développement, marquée par des changements physiques, émotionnels et sociaux importants.
- Adolescents (14-17 ans) : Les adolescents de notre étude ont entre 14 et 17 ans. Cette période est caractérisée par une quête d'autonomie et d'identité, ainsi que par des transitions significatives vers l'âge adulte.

L'étude a été réalisée auprès de ces profils de personnes validés entre le consultant de CEMARESS et l'équipe de Casal dels infants lors d'une étape pilote de vérification de note méthodologique.

Les entretiens individuels semi-dirigés ont été menés auprès de cible I et cible II rencontrées dans le cadre de leurs intervention sociale. En moyenne, chaque entretien a duré, entre 1h15min et 1h30min pour chaque entrevue. L'entretien individuel a été utilisé pour les professionnels du secteur : directeurs des centres de protection de l'enfance, acteurs associatifs... Les entretiens approfondis ont été effectués soit dans les locaux des associations facilitatrices de l'enquête désigné par Casal dels

enfants soit dans les locaux des services déconcentrés.

Les focus group pour une durée moyenne de 2h réalisé auprès de cible III dans les locaux des associations facilitatrices de notre étude au niveau de chaque site d'enquête. Les enfants mineurs recrutés pour les focus groups par les professionnels associatifs assurant l'interface avec le chercheur sur la base des réunions de validation des listes en amont. Le guide a été adapté en fonction des données à collecter et des spécificités de chaque site. Les entretiens de groupe ont été menés en arabe et en dialecte. Les consultants ont développé une stratégie de communication, de divulgation des informations et de participation des enfants mineurs en tenant compte des standards les plus élevés. Au vu du profil de la population cible, il a été décidé de compléter les focus groups auprès des enfants par des entretiens approfondis auprès des éducateurs spécialisés travaillant à leurs côtés, de manière à faciliter la collecte de données tout en assurant la protection des enfants mineurs.

Les populations cibles de l'étude sont les enfants mineurs marocains en mobilité y compris ceux en situation de rue. Toute personne âgée entre 12 et 18 ans est considérée comme un enfant mineur pour notre étude. Avec une attention spécifique aux filles en situation de vulnérabilité et en situation à risque. Lors de notre enquête nous avons identifié trois catégories de profils d'enfants ayant constitué notre échantillon : enfants en mobilité interne, enfants en situation de rue et enfants porteurs de projet migratoire (tableau 1).

Tableau 1 : caractéristiques et profils des enfants enquêtés

Profils	Catégorie	Observation
Enfants en mobilité	Enfants externe en provenance d'autres sites	Cette Catégorie d'enfant est difficilement accessible, ils sont souvent en mobilité et ne fréquentent les associations qu'une seule fois par dizaine de jours
	Enfants interne qui ont quitté leurs foyers	
	Enfants interne dormant avec leurs familles	
Enfants en situation de rue	Enfants vivant dans la rue sans contact familial	Ces enfants sont généralement plus faciles à contacter et à retrouver, ils cohabitent la rue et les squats. Sont généralement présents dans des points de rassemblement très connus
	Enfants vivant dans la rue avec contact familial	
	Enfants vivant dans la rue et dormant avec leurs familles	
Enfants en processus migratoire	Enfants en mobilité	L'enquête a montré que les deux premières catégories d'enfants portent le projet de migration
	Enfants en situation de rue	

Source : enquête analyse transrégionale sur les enfants en processus migratoire 2024

Sites d'enquête

L'étude sur la mobilité des enfants mineurs en processus migratoire et en situation à risque est réalisée sur deux régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental (carte1). Eu égard de leurs positions géographiques, les deux régions constituent des zones de passage vers l'Europe. Cette position géographique constitue une attraction de premier ordre pour les enfants mineurs porteurs de

projet migratoire.

L'enquête a ciblé deux quatre villes des deux régions citées ; Tanger, Fnideq, Nador et Bni Ansar (Tableau 2).

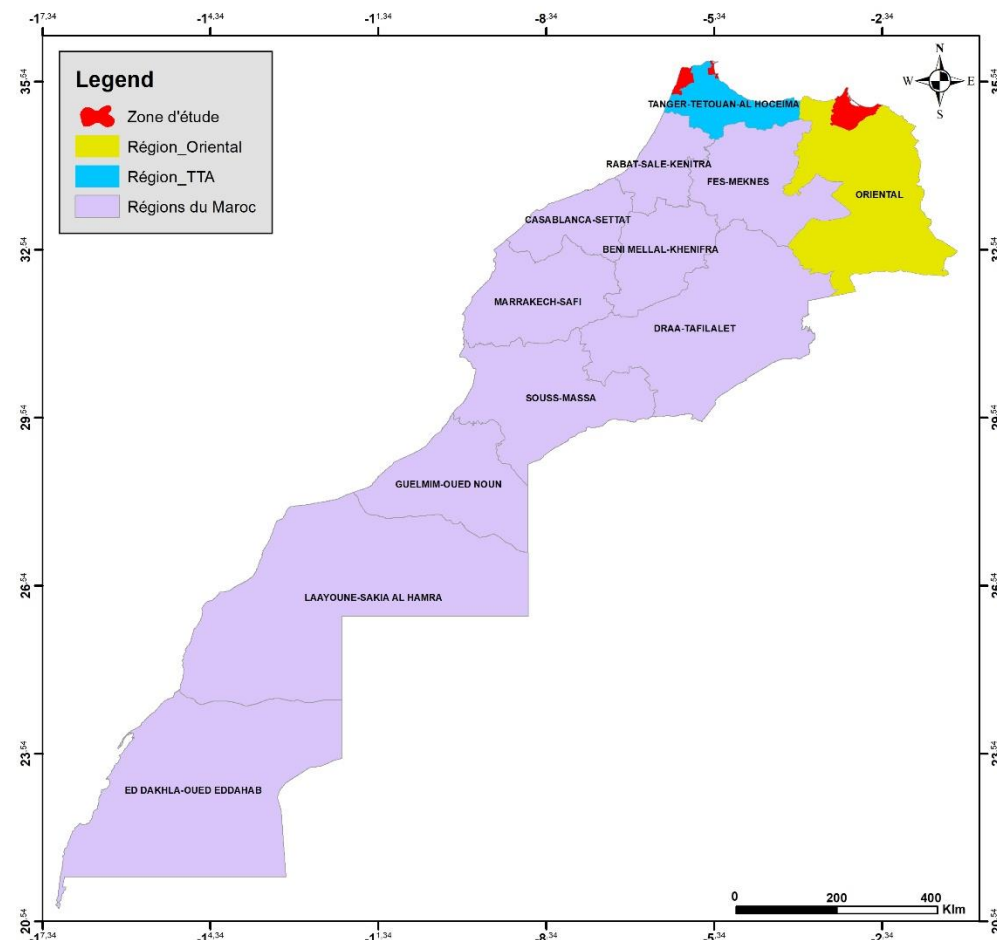


Tableau 2 : sites d'enquête

Région	Province	Site d'enquête	Lieux d'enquête	Profils d'enfants
TTA	Tanger-Assilah	Tanger	Siège association Siège institution	Enfants en mobilité Enfants en situation de rue
	M'dik Fnideq	Fnideq	Siège association Siège institution	Enfants en processus migratoire
Oriental	Nador	Nador	Siège association Siège institution	Enfants en mobilité Enfants en situation de rue
	Nador	Bni Ansar	Siège association Siège institution	Enfants en processus migratoire

Source : enquête analyse transrégionale sur les enfants en processus migratoire 2024

Avec une population légale de 565987 habitants répartis entre 388 378 en milieu urbain et 177609 en milieu rural⁸, la province de Nador avec sa position géostratégique, considérée à la fois comme territoire de provenance et de rassemblement des enfants mineurs en processus migratoire. Composée à la fois de sept petites villes et deux cercles en plus de la ville de Nador⁹, dont les plus fréquentées les enfants mineurs en processus migratoire sont la ville de Nador et la petite ville de Bni Ansar. En termes de concentration de la population, la préfecture de Tanger-Assilah abrite seule plus que le tiers de la population

de la région 37,08%¹⁰. Par milieu, le rural de la province de Chefchaouen représente le quart du rural de la région 25,16%. Alors que l'urbain de la préfecture de Tanger-Assilah représente plus que la moitié de l'urbain de la région 53,16%.

En raison de leurs positions géographiques, à la porte de l'Europe, les villes de Tanger, M'dik Fnideq, Nador et Bni Ansar sont considérées comme les sites les plus fréquentés par les enfants mineurs porteurs de projet migratoire provenant des autres villes et périphéries du Maroc.

⁸ Note d'information RGPH de 2024 HCP

⁹ Note d'information RGPH de 2024 HCP

¹⁰ Note d'information RGPH de 2024 HCP

I-1 R

e

T
a
b
l
e
a
u
1

Synthèse régionale

Caractéristiques socio-démographiques des enfants enquêtés

Les enquêtes qualitatives ont été limitées à Tanger et Nador villes , car elles accaparent ces cinq dernières années la grande part de la population totale objet de notre étude. Faute incombe aux études quantitatives et au quasi-absence des travaux de recherche quantifiables sur les enfants mineurs marocains en processus migratoire dans les deux sites de l'étude. Généralement, la population couverte par notre étude est tout enfant mineurs garçons et filles âgées de 13 à 17 ans, répartis en deux groupes d'âge distincts pour une analyse plus précise des expériences et des défis auxquels ils sont confrontés : Pré-adolescents 13-14 ans : Ce groupe comprend les enfants dont l'âge varie entre 13 et 14 ans. Ces mineurs sont à une étape charnière de leur développement, marquée par des changements physiques, émotionnels et sociaux importants. Adolescents 14-17 ans : Les adolescents de notre étude ont entre 14 et 17 ans. Cette période est caractérisée par une quête d'autonomie et d'identité, ainsi que par des transitions significatives vers l'âge adulte. L'enquête qualitative a été conçue pour comprendre les facteurs de risque et de violence auxquels font face les enfants mineurs tout au long de leur parcours de migration.

En effet, les enfants mineurs recrutés pour notre étude regroupaient trois profils d'enfants :

- Enfants en situation de rue ;
- Enfants en situation difficile porteurs de projet migratoire ;
- Enfants en processus migratoire et/ou en mobilité ;

Un nombre assez important de filles mineures ont été intégrées dans notre enquête. Parmi elles, soit 30% sont des filles mineures en processus migratoire et celles en situation difficile mais porteuses de projet migratoire. Elles sont âgées entre 12 à 14 ans et 15 à 16 ans. Certes, généralement nous avons rencontrés plus de garçons que de filles de ces enfants mineurs au cours de notre enquête déroulée entre Nador et Tanger. Quant à leur provenance, ces enfants mineurs sont issus de différentes régions du Maroc à savoir ; Fès-Meknès, Casablanca-Settat, Béni Mellal-Khénifra, Oriental, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima et Draa-Tafilalet plus précisément la province de Tinghir.

Facteurs de départ en mobilité

Les résultats préliminaires de notre étude qualitative révèlent la pauvreté économique comme étant le facteur prédominant qui expose les enfants mineurs à une situation de mobilité et départ à la rue. La pauvreté économique les pousse à quitter leur ménage à la recherche d'une opportunité meilleure, les exposants ainsi à divers risques. D'après les réponses enfants lors de discussion de groupe, le premier facteur de départ en mobilité est la pauvreté économique des ménages. Le fait de vivre en dessous du seuil de pauvreté économique pousse les mineurs et enfants à quitter la maison soit temporairement soit pour toujours. Et dans ce contexte, deux catégories d'enfants ont été rencontrés. Une première catégorie constituée d'enfant en situation de rue porteurs de projets migratoire et sans aucun contact familial. Et une deuxième catégorie, quant à elle, représentée par des enfants en

processus de mobilité familiale et en situation à risque et vulnérabilité. Pour les deux catégories, la pauvreté économique était le premier facteur de risque favorisant le départ en mobilité à la recherche d'argent pour subvenir aux besoins de la famille. Un autre motif incitant les facteurs de départ des enfants en mobilité entre les deux régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et l'Oriental résidait principalement dans l'image de réussite sociale recouvrable des mineurs et jeunes marocains en Europe, en particulier celle véhiculée récemment à travers les réseaux sociaux. Cette idée, souvent propagée par des plates-formes telles que Facebook, Instagram ou TiK Tok, représentait le Marocain migrant jeune homme qui pouvait non seulement s'intégrer et prospérer dans les pays européens, mais aussi qui est en mesure de répondre à tous les besoins de sa famille au Maroc. De même, les images de jeunes migrants réussissant à l'étranger suscitent des aspirations chez les enfants et les jeunes marocains. Cette image sociale de jeunes migrants vivant une vie confortable et réussie à l'étranger créent des attentes et des aspirations élevées chez les enfants et les jeunes marocains. Ils voient ces exemples de réussite comme des modèles à suivre, espérant ainsi améliorer leur propre situation et celle de leur famille. Cela crée un attrait pour l'image du succès social qui motive de nombreux enfants à envisager la migration comme un remède à leurs problèmes économiques et sociaux, évitant les risques mortels et l'incertitude du voyage. Par conséquent, l'image renvoyée par les réseaux sociaux joue un grand rôle dans la mobilité des enfants des deux régions de TTA et d'Oriental; cette image les pousse à

rentrer chez eux et à s'en aller; sur la recherche de la vie. Les résultats issus du terrain montrent aussi que la séparation des parents est l'un des facteurs ayant incité le départ de la maison. Aussi bien le décès de l'un des parents peut également inciter l'enfant à quitter la maison et partir en mobilité. Le décès de la mère, surtout, avait un impact très important.

Itinéraires de mobilité interne

Dans leur parcours de mobilité les enfants provenant de différentes régions du Maroc ciblent deux points principaux d'installation temporaire : Bni Ansar et Fnideq. Ces localités urbaines considérées souvent comme des zones de départ vers l'Europe. Ces enfants se déplacent généralement en petits groupes.

Ces petits groupes d'enfants voyagent ensemble pour des raisons de sécurité. Ils dorment dans des « skwats¹¹ », des abris de fortune ou des bâtiments abandonnés pour se protéger des dangers de la rue. Ils se déplacent d'une manière stratégique et très bien réfléchi dans ces localités et même au cours de leur mobilité. Les petits groupes sont souvent dominés par des leaders, généralement des enfants ou des adolescents plus âgés ayant plus d'expérience dans le processus de migration . Ces leaders organisent et coordonnent les déplacements, prennent des décisions cruciales et servent de guides pour les autres membres du groupe. Ils décident des moments certains pour se déplacer et trouver l'itinéraire le plus sécuritaire pour eux afin d'éviter tout contrôle ou risque.

¹¹ Localité conçue comme maisonnette pour protéger les enfants désigne une habitation

Risques et violences subies en processus de mobilité

Les résultats de l'enquête qualitative dévoilent que les enfants mineurs en mobilité entre les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et l'Oriental sont souvent exposés à diverses formes de violences et de risques tout au long de leur parcours migratoire. Les entrevues effectuées ont montré des types de violences considérés comme générateurs de départ à la rue tels que les abus sexuels, conflits de couples et violences numériques. Généralement, les filles mineures étaient plus confrontées à ces types de violences et étaient même pour elles les facteurs principaux de départ en mobilité. Les violences que subissent les enfants mineurs garçons et filles lors de leurs parcours de mobilité peuvent être des violences physiques, sexuelles et psychologiques. Les conditions de vie précaires à la rue et même dans les skwtas exposent les enfants à des agressions de la part d'autres groupes d'enfant ou de jeunes en situation de rue. Le stress lié à l'incertitude de migration, la peur d'être arrêté, la séparation de la famille et la perception de la rue peuvent causer des traumatismes psychologiques pour ces enfants. Les enfants en mobilité sont également exposés aux abus sexuels. Ils peuvent être forcés à exercer des activités comme la mendicité, la vente des produits dans la rue et pas mal d'autres activités dans des conditions dangereuses pour financer leur séjour au sein de skats. Dans ces conditions, les enfants mineurs en mobilité souffrent souvent de manque de nourriture, d'eau potable, et

d'accès aux services sociaux de base.

Accès à l'éducation formelle et/ou non formelle

Les résultats issus du terrain de recherche ont révélé que l'accès des enfants mineurs en processus migratoire et situation à risque à l'éducation reste limité. Pour bénéficier d'une éducation formelle, qui comprend les quatre niveaux d'enseignement préscolaire, primaire, collège et lycée, il est nécessaire voire obligatoire de satisfaire à plusieurs conditions telles que l'âge, le nombre d'années de scolarité et surtout la provenance. Seule une minorité d'enfants parvient à remplir ces critères et peut ainsi accéder à une éducation formelle via l'intervention des associations impliquées dans la protection de l'enfance.

S'agissant de l'éducation non formelle perçue souvent comme un dispositif primordial visant à généraliser l'accès à l'éducation à travers le service des écoles de deuxième chance E2C. Des établissements offrent une opportunité éducative aux enfants qui ne parviennent pas à remplir les conditions requises par le système éducatif formel et souhaitant poursuivre leur éducation. L'éducation non formelle favorise ainsi leur insertion professionnelle et sociale, en leur offrant des compétences et des connaissances adaptées à leur contexte et à la demande du marché de travail. Ces services sont généralement offerts dans les locaux des associations impliquées dans la protection de l'enfance.

Les enquêtes qualitatives portées dans le cadre de notre étude ont montré qu'un grand nombre d'enfants en situation de migration et à

risque aspirent à poursuivre leur éducation et à accéder à une éducation non formelle dans des filières nouvelles. Ces filières sont conçues pour faciliter leur insertion professionnelle ultérieure. Toutefois, ces enfants rencontrent souvent des obstacles et des difficultés pour accéder à l'éducation non formelle, en raison des procédures administratives lourdes. En particulier, l'obligation d'inscription à l'état civil et la nécessité de posséder une carte d'identité nationale constituent des barrières significatives pour ces enfants en échec scolaire.

Accès aux établissements de soins de santé primaire

Les entretiens individuels avec professionnels assistants sociaux, éducateur spécialisés et intervenant de première ligne ainsi que les acteurs institutionnels d'une part. Et les discussions de groupe avec les enfants, de l'autre part, ont révélé que l'accès aux établissements de soins de santé primaire (ESSP) est souvent limité et non généralisé pour tous les enfants en processus migratoire et/ou en mobilité. En effet, ces soins de santé semblent n'être disponibles que pour les enfants présents dans les centres de protection de l'enfance (CPE) ou pour ceux bénéficiant de l'intervention des associations engagées dans la protection de l'enfance.

Les enquêtes qualitatives de terrain à Tanger ont révélé une exception notable, où l'espace de santé et jeunesse offre des services médicaux spécialement destinés à cette catégorie de

population. Ce centre représente une initiative précieuse, offrant des soins de santé essentiels à ces jeunes vulnérables qui, autrement, n'auraient pas accès à ces services.

Recommandations

1. Renforcer le système de protection de l'enfant, qui souffre encore de limites importantes ;
2. Des efforts devraient être déployés en ce qui concerne la généralisation d'accessibilité aux services sociaux de base (santé et éducation) ;
3. Axer les interventions en termes de prévention, sachant que ces enfants font partie des catégories des enfants en situation de risque et de vulnérabilité ;
4. Développer des stratégies territorialisées articulées autour des DTIPE.

Renforcer le système de protection de l'enfant, qui souffre encore de limites importantes

Le système national de protection de l'enfance est par ailleurs en permanence en mouvement ; n'empêche, il n'échappe pas à des limites opérationnelles. En effet, on observe, notamment : des interventions sectorielles selon les acteurs (justice, santé, éducation, société civile), sans davantage de synergie , un manque de ressources humaines dans les structures d'accueil et d'accompagnement et une faible capacité de suivi et d'évaluation des dispositifs existant.

Des efforts devraient être déployés en ce qui concerne la généralisation d'accessibilité aux services sociaux de base

L'accès équitable aux services de santé, d'éducation et de protection sociale demeure un défi majeur pour quelques catégories d'enfants en situation de rue : disparités territoriales dans la couverture sanitaire et scolaire, obstacles administratifs pour les enfants migrants ou en situation de rue et Insuffisance de l'offre d'inclusion scolaire et de santé communautaire.

Axer les interventions en termes de prévention, sachant que ces enfants font partie des catégories des enfants en situation de risque et de vulnérabilité

Les enfants exposés à un risque de vulnérabilité devraient être traités dans une logique d'anticipation globale, reposant sur l'identification précoce des facteurs de danger, prévention périnatale et accompagnement familial, repérage des signes de maltraitance, négligence ou exploitation et sensibilisation des familles et des communautés aux droits de l'enfant.

Développer des stratégies territorialisées articulées autour des DTIPE

Les Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE) sont le fondement d'une démarche décentralisée, intégrée et adaptée à la réalité locale : élaboration des plans d'action provinciaux sous l'égide des CPPE, création des systèmes d'information intégrés pour le suivi des enfants et conception d'outils de convergence entre les services déconcentrés.